

# Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

## ASSEMBLÉE DU 16 JANVIER 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Fortierville, séance du 16 janvier 2023, tenue au 198A, rue de la Fabrique, à 19h30, sous la présidence de monsieur James Kingston, maire suppléant, à laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Messieurs Marc Lemay, Michel Fortier, Éric Guillot et Maxime Guillot tous formant quorum.

Absences : Julie Pressé et Yannick Pressé

Assiste également à cette séance : madame Annie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la vérification du quorum,

#### **RÉSOLUTION # 001-01-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte à 19h30.

### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur James Kingston, maire suppléant, fait la lecture de l'ordre du jour :

#### **RÉSOLUTION # 002-01-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté comme suit, et que les "affaires nouvelles" restent ouvertes.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux antérieurs
5. Comptes à payer
6. Liste des revenus
7. Dépenses à approuver
  - a) Entretien des plates-bandes de la municipalité
  - b) Colloque Espace Muni
  - c) Calibration des débitmètres (eau brute et eaux usées)
  - d) Contrat avec PG Solutions
  - e) Signalisation – réduction de la vitesse à 30 km/h dans les rues Auger, Laquerre et Aqueduc
  - f) Nouveaux arrivants – bons d'achats dans les commerces locaux
  - g) URLS – achats pour améliorations aux loisirs
  - h) Jeudis en chansons
  - i) Verres réutilisables Écocup
  - j) Adhésion ADMQ
  - k) Plancher de la caserne
8. Demandes
  - a) Journées de la persévérance scolaire 2023
  - b) Isabelle Lambert – éclairage public route 265
9. Affaires courantes
  - a) FRR – Aide à des projets locaux de vitalisation (appel de projet)
  - b) Rapport sur le règlement de gestion contractuelle
  - c) Gestion du regroupement RNLO

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

- i) Changement de mandataire
  - ii) Montant forfaitaire pour la gestion de l'entente
  - iii) Frais reliés aux collectes lors des jours fériés
  - d) Cybersécurité
10. Suivi de dossiers
- a) Modification de l'entente de partage d'outils de voirie (Parisville)
  - b) École Oasis – lettre de remerciements pour l'aide financière accordée
  - c) Vente pour taxes 2022
  - d) Enseigne sur remorque
11. Règlements
- a) Revitalisation du territoire (adoption)
  - b) Taxation annuelle (adoption)
  - c) Vidange périodique des fosses septiques (avis de motion)
12. Comités et MRC
13. Affaires nouvelles
- a) Investissements au CLSC de Fortierville
  - b) Entente pour l'entretien de la patinoire
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

### 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL ANTÉRIEUR

#### RÉSOLUTION # 003-01-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les procès-verbaux des 5 et 12 décembre 2022 avec dispense de lecture.

### 5. COMPTES À PAYER

#### RÉSOLUTION # 004-01-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'accepter :

1. Les comptes à payer des chèques # 1466 à # 1468 pour la somme de 2 376.91 \$.
2. Les comptes à payer des dépôts directs # 501831 à # 501861 pour la somme de 94 336.11 \$.
3. Les prélèvements automatiques pour la somme de 15 766.27 \$.
4. Le total des salaires bruts pour le mois de décembre 2022 pour la somme de 24 010.61 \$.

### 6. LISTE DES REVENUS

Description	Montant
Revenus taxes municipales	12 909.69 \$
Location vestiaire	200.00 \$
Location bureau poste	160.00 \$
Location chalet loisirs / salle municipale	710.00 \$
Conteneur électronique	27.59 \$
Subvention MRC Bécancour (amélioration terrain des loisirs)	4 763.60 \$
Revenus bar soirée municipale (incluant cash départ)	1 879.00 \$
Subvention AIRRL St-Sauveur et St-Antoine	5 384.02 \$

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

Remboursement assurances (foudre)	15 487.18 \$
Intérêts sur EOP	394.16 \$
Échetier	45.00 \$
Permis rénovations, dérogation mineure	15.00 \$
Articles municipaux	396.56 \$
<b>Total</b>	<b>42 371.80 \$</b>

### 7. DÉPENSES À APPROUVER

#### a) Entretien des plates-bandes de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « Aux pousses fleuries », qui faisait l'entretien des plates-bandes de la municipalité, a fermé ses portes à l'automne 2022;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Mme Jocelyne Faichney, travailleur automne, pour effectuer le travail au coût de 16.00 \$ de l'heure;

#### RÉSOLUTION # 005-01-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner Mme Jocelyne Faichney pour l'entretien des plates-bandes de la municipalité.

#### b) Colloque Espace Muni

CONSIDÉRANT QUE le colloque annuel d'Espace Muni se tiendra à Brossard en 2023;

#### RÉSOLUTION # 006-01-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la mairesse, madame Julie Pressé, pour assister à cet événement. Les frais de déplacement lui seront remboursés selon le règlement en vigueur à ce sujet.

#### c) Calibration des débitmètres (eau brute et eaux usées)

ATTENDU QU'il y aurait lieu de faire calibrer le débitmètre de l'aqueduc (eau brute) ainsi que le débitmètre des eaux usées;

ATTENDU QUE les Compteurs Lecomte viennent déjà à Fortierville pour calibrer le débitmètre à la distribution de l'eau potable;

#### RÉSOLUTION # 007-01-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire calibrer les deux débitmètres supplémentaires par les Compteurs Lecomte au coût de 350 \$ chacun.

#### d) Contrat avec PG Solutions

ATTENDU QUE la municipalité utilise le logiciel de comptabilité PG Solutions;

#### RÉSOLUTION # 008-01-2023

## **Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler la licence d'utilisation pour l'année 2023 au coût de 7 299 \$ plus taxes. De plus, la surveillance des copies de sécurité sera réalisée au coût de 497 \$ plus taxes ainsi que le renouvellement de l'antivirus Bitdefender au coût de 80 \$ plus taxes.

### **e) Signalisation – réduction de la vitesse à 30 km/h dans les rues Auger, Laquerre et Aqueduc**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a modifié son règlement sur les limites de vitesse afin de réduire la vitesse à 30 km/h dans les rues Auger, Laquerre et de l'Aqueduc;

CONSIDÉRANT la soumission de Signalisation Lévis pour l'achat d'une balise PED-zone et de panneaux pour les limites de vitesse au coût de 511.58 \$ taxes incluses;

#### **RÉSOLUTION # 009-01-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de la signalisation requise pour diminuer la vitesse des rues Auger, Laquerre et de l'Aqueduc au coût de 511.58 \$ taxes incluses. Le conseil souhaite également faire tracer un signe de « 30 km/h » sur le pavage de la rue de l'Aqueduc. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire # 02-32000-649.

### **f) Nouveaux arrivants – bons d'achats dans les commerces locaux**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la politique familiale, il avait été décidé d'offrir aux nouveaux citoyens des bons d'achats pour des commerces locaux;

#### **RÉSOLUTION # 010-01-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de bons d'achat de 10 \$ auprès des trois commerces suivants : épicerie Tournesol, BMR Matériaux Fortierville et Cantine le Philomène, pour une somme d'environ 250 \$. Un bon d'achat de 10 \$ de chacun de ces fournisseurs sera remis dans les pochettes pour les nouveaux arrivants.

### **g) URLS – achats pour améliorations aux loisirs**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une aide financière de 2 000 \$ de Loisir Sport Centre-du-Québec pour l'achat d'équipements pour le soccer (remplacement des filets pour les buts) et le volleyball (ballons, chaises d'arbitre);

CONSIDÉRANT ces achats doivent être effectués avant le 24 mars 2023;

#### **RÉSOLUTION # 011-01-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer les achats suivants dans le cadre de l'aide financière reçue de Loisir Sport Centre-du-Québec :

- Des filets de remplacement (deux buts de 5 x 7, 4 buts de 6 x 18 et 2 buts de 8 x 24) pour les buts de soccer chez Simexco au coût approximatif de 655 \$ plus taxes;

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

- Deux ballons de volleyball de plage au coût de 103.46 \$ taxes incluses chacun;
- Deux ensembles de lignes de terrain de volleyball sur Amazon au coût de 70 \$ chacun;
- Deux ensembles pour marquer les points sur Amazon au coût de 20.70 \$ chacun;
- Un filet de volleyball de plage;
- Deux chaises d'arbitres de volleyball au coût de 300 \$ chacune. Elles seront faites en bois (fabrication en cèdre) par LM Bois déco, un artisan local;
- 4 voyages de semi-trailer de sable au coût de 250 \$ du voyage plus taxes (Excavation Marcel Jacques).

### **h) Jeudis en chansons**

CONSIDÉRANT QUE les Jeudis en chansons seront de retour en 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville a déposé une demande d'aide financière à la Société St-Jean-Baptiste dans le cadre de cette activité;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la municipalité d'engager un groupe de musique centricois, soit le Groupe Impact au coût de 750 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Fadoq souhaite profiter de cet événement pour organiser sa traditionnelle épluchette de blé d'inde;

### **RÉSOLUTION # 012-01-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De signer un contrat avec le Groupe Impact pour la musique francophone lors des Jeudis en chansons au coût de 750 \$;
- De défrayer la moitié des coûts relatifs à l'épluchette de blé d'inde de la Fadoq.

Ces dépenses sont conditionnelles à l'obtention d'une aide financière de la Société St-Jean-Baptiste.

### **i) Verres réutilisables Écocup**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite commander des verres réutilisables pour ses différentes activités, afin de réduire son empreinte écologique;

CONSIDÉRANT la soumission d'ÉcoCup pour des verres en plastique Éco50 de 16 oz au coût de 1.80 \$ plus taxes du verre (commande de 400 verres minimum);

### **RÉSOLUTION # 013-01-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De commander 400 verres ÉcoCup au coût de 1.80 \$ l'unité plus les taxes;

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

- De faire faire un visuel avec le logo de la municipalité par la designer graphique Mymoza au coût maximum de 130 \$ plus les taxes.
- Le prix pour la consigne du verre lors d'activité sera de 2.00 \$.

### **j) Adhésion ADMQ**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite que sa directrice générale soit membre de l'Association des directeurs généraux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation à l'association doit être renouvelée pour l'année 2023 au coût de 909.00 \$ plus les taxes, montant incluant la cotisation et une assurance;

### **RÉSOLUTION # 014-01-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de défrayer les coûts de 909.00 \$ plus taxes pour la cotisation à l'ADMQ pour l'année 2023. Cette dépense sera prise dans les postes budgétaire # 02-13000-494 (cotisation à des associations) et # 02-13000-421 (assurances).

### **k) Plancher de la caserne**

ATTENDU QUE le conseil avait prévu, dans le cadre de son budget 2023, de faire appliquer un revêtement avec flocons sur le plancher de la caserne, particulièrement dans les espaces suivants : salles de toilettes, salle de douche, espace des casiers, bureau du directeur de caserne;

ATTENDU la soumission reçue de Béton Surface au coût de 4407.00 \$ plus les taxes;

### **RÉSOLUTION # 015-01-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la compagnie Béton Surface au coût de 4407.00 \$ plus les taxes pour le revêtement du plancher à la caserne.

## **8. DEMANDES**

### **a) Journées de la persévérance scolaire**

CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE d'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribuent à donner du sens à leur persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation

### **RÉSOLUTION # 016-01-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Fortierville appuie les Journées de la persévérance scolaire 2023 par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 13 au 17 février 2023, nous nous engageons aussi

- à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire
- à participer au jeudi perséVert
- à hisser le drapeau des JPS
- à participer au mouvement d'encouragement régional Tope là !

### **b) Isabelle Lambert – éclairage de la route 265**

Madame Isabelle Lambert a formulé une demande à la mairesse concernant l'éclairage de la courbe de la route 265, particulièrement vis-à-vis le Maximum gym fitness. Elle considère que l'éclairage public est insuffisant pour que les gens qui sortent du stationnement du commerce soit bien vus par les usagers de la route.

Cette demande avait déjà été déposée au conseil par le passé. La décision du conseil à cette époque avait été de ne pas ajouter de lampadaire.

Le coût pour l'installation d'un nouveau lampadaire est de 682.30 \$ + taxes (montage et livraison inclus) pour l'achat du lampadaire et de 440 \$ pour les frais d'installation par Hydro-Québec.

Après discussion, le conseil maintient sa décision et ne souhaite pas ajouter de nouveau lampadaire sur la route 265, à proximité du Maximum fitness.

## **9. AFFAIRES COURANTES**

### **a) FRR – Aide à des projets locaux de vitalisation (appel de projet)**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation lance un troisième et dernier appel de projet dans le cadre de l'Aide à des projets locaux de vitalisation pour l'année financière 2022-2023, et que la date maximum pour présenter une demande est le 28 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite déposer une demande d'aide financière dans le programme Fonds régions et ruralité – volet 4 pour l'amélioration de la salle municipale (réfection du plancher de bois et ajout d'un lave-vaisselle commercial dans la cuisine) ;

### **RÉSOLUTION # 017-01-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des

## **Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville**

conseillers présents d'approuver le projet d'amélioration de la salle municipale et de déposer une demande d'aide financière dans le cadre des fonds régions et ruralité volet 4 (projets locaux de vitalisation 2022-2023). La directrice générale, Annie Jacques, est désignée pour la présentation et la signature de la demande et de tout document en lien avec la demande ainsi que le suivi du dossier.

### **b) Rapport sur le règlement de gestion contractuelle**

ATTENDU QU'une fois par année, le conseil municipal doit déposer un rapport sur la gestion contractuelle portant sur l'année précédente;

ATTENDU le rapport présenté par la directrice générale;

#### **RÉSOLUTION # 018-01-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport sur la gestion contractuelle de l'année 2022 présenté par la directrice générale.

### **c) Gestion du regroupement RNLO**

#### **i) Changement de mandataire**

Considérant que, par la résolution 269-11-2020, la Municipalité de Fortierville a mandaté la Municipalité de Villeroy pour la mise en œuvre et la gestion du regroupement RNLO;

#### **RÉSOLUTION # 019-01-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal, à la suite de changements au niveau administratif, accepte que la Municipalité de Lotbinière devienne mandataire.

#### **ii) Montant forfaitaire pour la gestion de l'entente**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 269-11-2020, la Municipalité de Fortierville a mandaté la Municipalité de Villeroy pour la mise en œuvre et la gestion du regroupement RNLO;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités au contrat de mise en œuvre et de gestion ont omis la rémunération pour l'ensemble du travail de gestion du contrat et des plaintes;

CONSIDÉRANT QUE, lors d'une rencontre en visioconférence, les membres du regroupement se sont mis d'accord pour remettre un montant forfaitaire de 25 000 \$ par année. Le montant est réparti tel que le pourcentage pour chaque municipalité au contrat.

#### **RÉSOLUTION # 020-01-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal accepte les versements antérieurs qui ont été produits par délégation de pouvoir et autorise les versements à venir à la hauteur du pourcentage établi, soit 7.50 % pour la Municipalité de Fortierville;



## **Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville**

Que, par la résolution 019-01-2023, la Municipalité de Lotbinière est la nouvelle municipalité mandatrice pour le regroupement RNLO et bénéficie des mêmes conditions de gestion.

### **iii) Frais reliés aux collectes lors des jours fériés**

Considérant que le regroupement a demandé que le site d'enfouissement demeure ouvert lors des jours fériés pour les collectes des déchets;

Considérant que cet élément n'est pas compris au contrat avec Gaudreau Environnement, mais relève du gestionnaire du site d'enfouissement à Saint-Flavien, en l'occurrence Dilicontracto;

Considérant que, lors d'une rencontre en visioconférence, les membres se sont mis d'accord pour le paiement des factures à la valeur du pourcentage établi au contrat;

### **RÉSOLUTION # 021-01-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal accepte les versements antérieurs qui ont été produits par délégation de pouvoir et autorise les versements à venir à la hauteur du pourcentage établi, soit 7.50 % pour la Municipalité de Fortierville.

### **d) Cybersécurité**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reçoit différentes offres pour la cybersécurité de son réseau informatique;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités au Québec sont victimes de cybercriminalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite obtenir une analyse plus approfondie du réseau informatique de la municipalité avant de prendre une décision;

### **RÉSOLUTION # 022-01-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la Fédération québécoise des municipalités pour la réalisation d'une analyse complète de l'état du réseau informatique.

## **10. SUIVI DE DOSSIERS**

### **a) Modification de l'entente de partage d'outils de voirie (Parisville)**

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale relative au partage de certains outils reliés aux tâches de la voirie est déjà en place entre les municipalités de Fortierville et de Parisville;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville possède déjà une scie à béton dans son inventaire d'outils;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville désire faire l'achat d'une scie à béton, mais que le prix est trop élevé compte tenu de la fréquence d'utilisation;

CONSIDÉRANT QUE l'entente précédemment signée pour le partage de

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

certaines outils fonctionne très bien entre les deux municipalités;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'acheter un support pour transporter la scie à béton ainsi qu'un réservoir d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville propose de faire l'achat de ces deux accessoires dans l'optique où la scie à béton serait partagée entre les deux municipalités;

### **RÉSOLUTION # 023-01-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- d'approuver l'ajout de la scie à béton, du support pour le transport et du réservoir d'eau à l'entente de partage d'outils entre les municipalités de Parisville et Fortierville, considérant que les deux derniers articles précédemment mentionnés seront achetés par la municipalité de Fortierville;
- d'ajouter à l'entente le réflectoscope qui avait été acheté il y a quelques années à parts égales entre les municipalités de Parisville et de Fortierville;
- de désigner la directrice générale pour la signature de l'entente modifiée;
- de procéder à l'achat d'un support à scie et d'un réservoir d'eau au garage JN Leblanc pour la somme de 1500 \$ plus les taxes.

#### **b) École Oasis – lettre de remerciements pour l'aide financière accordée**

La directrice générale dépose au conseil une lettre de remerciements reçue de l'école primaire Oasis concernant l'aide financière accordée.

#### **c) Vente pour taxes 2022**

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens n'ont pas encore acquitté leur solde dû pour les taxes municipales de 2022;

CONSIDÉRANT l'article 1022 du Code municipal qui stipule que :

*Le secrétaire-trésorier de la municipalité locale doit préparer, dans le cours du mois de novembre de chaque année, un état mentionnant dans autant de colonnes distinctes:*

*1° les noms et états de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales, tels qu'indiqués au rôle d'évaluation, s'ils y sont entrés;*

*2° le montant de toutes taxes municipales restant dues à la municipalité, par chacune de ces personnes ou par des personnes inconnues;*

*3° le montant des taxes municipales dues par chacune de ces personnes aux officiers de la municipalité;*

*4° le montant des taxes scolaires dues par chacune de ces personnes, jusqu'à la confection de cet état, si un état des arrérages a été remis à*

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

*temps au bureau de la municipalité, par le directeur général de la commission scolaire concernée;*

*5° les frais de perception dus par ces personnes;*

*6° la désignation de tous biens-fonds assujettis au paiement des taxes mentionnées dans cet état;*

*7° le montant total des taxes et des frais affectant ces biens-fonds, pour des fins municipales ou scolaires;*

*8° tout autre renseignement requis par le conseil et toute remarque jugée opportune. Cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui. Lorsque la date de la vente des immeubles a été changée en vertu du dernier alinéa de l'article 1026, cet état doit être préparé au cours du quatrième mois précédant le mois fixé pour cette vente.*

CONSIDÉRANT l'état des personnes endettées pour taxes envers la municipalité ou la commission scolaire présenté au conseil municipal :

### **RÉSOLUTION # 024-01-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une lettre recommandée soit adressée à chacun des contribuables endettés envers la municipalité pour plus de 100 \$, en leur demandant de régler leur solde d'ici le dernier jour du mois de février, à défaut de quoi leur nom sera transmis à la MRC de Bécancour pour vente pour non-paiement de taxes.

Propriétaire	Adresse	Matricule	Taxes	Divers	Intérêts	Scolaires	Total dû
Lafrenière, Jean	1564, rang St-Antoine ouest	1648-02-4348	1 161.18 \$	12.00 \$	123.49 \$	62.92 \$	1 296.67 \$
Guy, Jennifer	109, rue Principale	1650-95-0643	1 263.87 \$	12.00 \$	115.10 \$	144.52 \$	1 390.97 \$
Santerre, Marie-Claude	127, rue Principale	1750-05-4376	742.97 \$	12.00 \$	157.42 \$		912.39 \$
Leclerc, Marco	191, rue Principale	1750-47-2534	4 250.33 \$	12.00 \$	452.02 \$	546.85 \$	4 714.35 \$
Roux, Sébastien	411, avenue de l'Assomption	1750-48-2353	1 350.84 \$	12.00 \$	111.71 \$	211.96 \$	1 474.55 \$
Germain, Dominique	240, rue Principale	1750-77-2974	1 171.66 \$	12.00 \$	101.64 \$	29.63 \$	1 285.30 \$
Faucher, Karine (curatrice)	259, rue Principale	1750-78-9761	2 654.74 \$	12.00 \$	512.74 \$	59.10 \$	3 179.48 \$
Succession Serge Brochu	410, avenue Auger	1750-79-1725	118.97 \$	12.00 \$	111.34 \$	85.52 \$	242.31 \$
Dionne, Steve	309, rue Principale	1850-09-6584	1 699.29 \$	12.00 \$	181.09 \$		1 892.38 \$
Gagnon, Pascal	1322, rang St-Antoine est	1850-57-0819		12.00 \$		205.16 \$	217.16 \$
Solutions d'usinage SH inc.	1307, rang St-Antoine est	1850-69-2970	1 124.87 \$	12.00 \$	137.92 \$	91.94 \$	1 366.73 \$
Roux, Jonathan	409, route 265	1851-22-2950	486.85 \$	12.00 \$	124.26 \$	359.50 \$	982.61 \$
Desfossés, Claudia	501, route 265	1851-40-0179	133.38 \$	12.00 \$	46.04 \$		191.42 \$
Ferme Tinoire (2005) inc.	1322, rang St-Antoine est	1950-00-0993		12.00 \$		3 103.24 \$	3 115.24 \$
Dubois, Josée	1146, rang St-Antoine est	2051-67-6613	226.39 \$	12.00 \$	9.39 \$		247.78 \$
Crevier, Steve (Marcotte, Céliane)	1100, rang St-Antoine est	2052-33-2181	404.13 \$	12.00 \$	110.20 \$	75.79 \$	526.33 \$
<b>Total :</b>							<b>23 035.67 \$</b>

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

### d) Enseigne sur remorque

Comme prévu, l'ancienne enseigne de la municipalité a été mise sur une remorque afin d'annoncer différentes activités. Elle sera offerte aux organismes qui pourraient en avoir besoin pour afficher leurs activités ponctuelles.

Le conseil tient à remercier le conseiller Yannick Pressé qui a confectionné cette enseigne sur remorque bénévolement. Une lettre de remerciements lui sera acheminée.

## 11. RÈGLEMENTS

### a) Revitalisation du territoire (adoption)

#### RÉSOLUTION # 025-01-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement #2023-01-201 portant sur la revitalisation du territoire soit adopté.

### b) Taxation annuelle (adoption)

#### RÉSOLUTION # 026-01-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement # 2023-01-202 portant sur la taxation annuelle 2023 soit adopté.

### c) Vidange périodique des fosses septiques (avis de motion)

Monsieur le conseiller Michel Fortier, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement # 2023-02-203 concernant la vidange périodique des fosses septiques ou de rétention.
- Dépose le projet de règlement # 2023-02-203 concernant la vidange périodique des fosses septiques ou de rétention.

## 12. COMITÉS ET MRC

### a) Comité des Loisirs de Fortierville

Le conseiller Éric Guillot mentionne que l'AGA du comité des Loisirs de Fortierville a eu lieu la semaine dernière. Certains changements ont été apportés au comité :

Analie Bernier Laquerre (présidente)  
Chantale Gagné (vice-présidente)  
Marilie Guillot (secrétaire)  
Nathalie Goyens (administratrice)  
Marjolaine Mainville (administratrice)  
Éric Guillot (représentant de la municipalité)

## **Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville**

### **b) Gaz de schiste**

Le conseiller Michel Fortier mentionne qu'il a assisté à une rencontre de suivi pour le puits de Fortierville avec la compagnie Questerre. Il y a des questionnements concernant l'acceptabilité sociale. Pour l'instant, il ne se passera rien à court ou moyen terme avec le puits. Questerre travaille présentement sur la captation du CO<sub>2</sub>.

### **13. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **a) Investissements au CLSC de Fortierville**

Le ministre de la Santé, monsieur Christian Dubé, ainsi que le député de Nicolet-Bécancour, monsieur Donald Martel, ont annoncé ce matin le début prochain de travaux de modernisation de la salle de graphie au Centre multiservices de santé et de services sociaux de Fortierville.

Un montant de 834 000 \$ incluant les travaux de rénovations ainsi que l'achat de l'appareil sera investi.

La Fondation Bécancour Nicolet Yamaska ainsi que les Caisses Desjardins Gentilly-Lévrard-Rivière-du-Chêne, Godefroy et Nicolet ont également participé financièrement au projet.

#### **RÉSOLUTION # 027-01-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'expédier une lettre de remerciements au ministre, au député provincial, à la Fondation Bécancour-Nicolet-Yamaska ainsi qu'aux caisses Desjardins impliquées pour l'investissement au CLSC de Fortierville.

#### **b) Entretien de la patinoire et de la piste de ski de fond**

ATTENDU QUE la patinoire et la piste de ski de fond sont des biens qui appartiennent à la municipalité de Fortierville;

ATTENDU QUE leur entretien hivernal est réalisé par les Loisirs de Fortierville ou un privé;

ATTENDU QUE les assurances de la municipalité exige que « si nous contractons l'entretien et la sécurité de la patinoire ou de la piste de ski de fond par un privé ou un comité de bénévoles, nous devons faire signer une entente de services afin que les attentes de la municipalité et la sécurité des lieux soient conformes aux normes proposées »;

ATTENDU QUE la municipalité a droit à 4 heures de consultation gratuite annuellement avec le service juridique de la Fédération québécoise des municipalités;

#### **RÉSOLUTION # 028-01-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents de désigner le service juridique de la Fédération québécoise des municipalités pour la rédaction d'une entente à signer avec les Loisirs de Fortierville inc. pour l'entretien de la patinoire en hiver et Mme Yvonne Lachance pour l'entretien de la piste de ski de fond. Le mandat ne devra pas dépasser le « 4 heures » dont la municipalité dispose gratuitement avec le service juridique de la FQM.

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

### 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

### 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### RÉSOLUTION # 029-01-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21h00.

\_\_\_\_\_  
Julie Pressé, mairesse

\_\_\_\_\_  
Annie Jacques, d.g. et greffière-  
trésorière.

« Je, Julie Pressé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal* ».